Etude pour la définition d'un Schéma des Vocations Littorales de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Préambule:

Le présent document constitue un document de travail visant à préparer l'élaboration du cahier des charges définitif de la future démarche relative à la définition d'un « Schéma des Vocations Littorales de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ». Cette proposition nécessitera une validation par les partenaires de la démarche, en particulier le Maître d'Ouvrage.

Le document s'organise en deux grandes parties :

- I le cadre générique de la démarche
- II la déclinaison des trois volets principaux de la démarche : environnement/aménagement, développement, ports de plaisance

I – LE CADRE GENERIQUE DE LA DEMARCHE

A. Contexte de la commande

L'agAM est sollicitée, par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, afin de mener une étude, dans la perspective d'une approche globale de l'ensemble du littoral de la CUMPM; cette vision stratégique se déclinera au travers d'un Schéma des vocation littorales de Marseille Provence

Métropole. L'agAM a précédemment réalisé le « Carnet du littoral marseillais » qui en conclusion esquissait un Schéma des vocations littorales ; le volet « propositions » de cette démarche sera intégré à la présente approche.

Cette étude s'inscrit à la fois dans un cadre générique de planification mais également dans un cadre pré-opérationnel au travers de ce qui constituera le volet « ports de plaisance » de la démarche. La Communauté Urbaine, dans le cadre de ses compétences, se dotera ainsi d'un cadre de référence favorisant l'élaboration d'une politique du littoral.

B. Définition du champ d'étude

En France, les communes littorales hébergent 10 % de la population totale. Le littoral est un espace polyvalent synonyme de diversité ; diversité dans :

- les paysages
- les pratiques,
- les intervenants : usagers, gestionnaires, acteurs, ...

Le littoral constitue un territoire de transition entre les milieux aquatiques et terrestres, mais il est également une entité à part entière. Organisé par sa linéarité, il investit un territoire de profondeur fluctuante. Il constitue un espace de mouvance : mouvance de l' eau, du rapport terre/mer, en ce sens que l' articulation n' a pas, a priori, de périmètre figé. La rencontre de ces deux éléments dégage elle-même un milieu spécifique dont l' épaisseur se fait en fonction d' une succession de paramètres liés aux pratiques qui s' y organisent.

Le littoral offre ainsi une double approche : une succession de séquences que livre une lecture linéaire du territoire, ainsi qu' une succession d' interfaces marines/terrestres perceptibles dans une double profondeur. La notion de « littoral » s' appréhende comme un espace complexe.

Le littoral de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représente près de 125 kilomètres de linéaire. Véritable dénominateur commun du territoire intercommunal, il a la spécificité d' offrir un double front, à la fois maritime et lacustre ; l' étang de Berre ayant la particularité d' être l' étendue d' eau salée la plus vaste d' Europe.

Le périmètre d'étude s'inscrira au niveau de la façade maritime et traitera du littoral lacustre à l'échelle des communes riveraines de l'Etang de Berre : Chateauneuf-lès-Martigues et Marignane. Le périmètre pourra être étendu aux territoires limitrophes, dans la perspective d'une démarche d'ensemble cohérente, compte tenu des projets en cours à l'Ouest et à l'Est de la Communauté Urbaine.

C. Objectifs et grands axes de l'étude

La réalisation d' une approche dynamique des territoires littoraux, mais également de leurs interfaces, des zones de conflits et de leurs flux, va permettre de dégager les forces et faiblesses de ces espaces, les opportunités et les contraintes ; ceci en terme de potentiel d'aménagement dans un cadre d'exception qui nécessite, de ce fait, une entrée environnementale.

L'approche proposée par l'agAM se décline en trois axes principaux qui favoriseront l'appréhension du littoral, terrestre et marin :

- volet environnement/aménagement
- volet développement
- volet ports de plaisance

tte déclinaison favorisera à terme des lectures o en poser les fondamentaux qui relèvent du socle	en particulier

Les objectifs de l'étude consistent à :

- mettre en œuvre un fil conducteur d'une politique du littoral au travers de la déclinaison du cadre de réflexion, des enjeux et des pistes d'actions
- prendre en compte l'audit des ports de plaisance engagé par la CU au 1^{er} trimestre 2004
- créer une dynamique partenariale avec les différents acteurs
- s'inscrire dans un cadre de développement stratégique pour ces espaces

Cette étude tend également à s'inscrire dans un mode conceptuel qui la connecte avec les démarches de planification conduites actuellement à l'échelle de la CU et tout particulièrement le Projet d'Agglomération ; celui-ci décline en effet les divers axes qui font du littoral le territoire fédérateur de MPM. Identifié en temps que tel le littoral constitue un élément moteur en terme d'attractivité ; on citera à titre d'exemple : le 1,2 million de visiteurs des Calanques Marseille/Cassis ou les 2 millions de passagers du Port Autonome de Marseille.

Par ailleurs, la démarche veillera à prendre en compte le jeu complexe des différents acteurs afin d'en favoriser une meilleure lisibilité notamment au niveau de la répartition des diverses compétences.

Enfin, l'étude s'inscrira dans les champs de compétences de l'AGAM, certains points techniques relèveront de sous-traitances auprès de bureaux d'études spécialisés : pollutions marines, récupération des eaux noires, grises et usées, localisation des herbiers de posidonies, courantologie,...

D. Orientations stratégiques

Plusieurs recommandations seront élaborées, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable du littoral, à la fois en terme de mise en valeur du patrimoine naturel, de développement économique, et d'aménagement de l'espace.

Territoire porteur d' un fort potentiel de développement, le littoral de Marseille Provence Métropole constitue donc un espace à organiser entre ses différentes vocations.

Les orientations stratégiques constitueront un outil global d'aide à la décision en matière d'aménagement, de développement, de gestion, de valorisation et de préservation de ces espaces à enjeux. Ceci s'inscrit dans une déclinaison des différentes orientations, au travers :

de démarches nationales : les propositions du récent Comité Interministériel de la Mer (16 février 2004) et celles de la Commission du littoral du CNADT (8 juillet 2003), qui s' articulent autour d' axes stratégiques tels que l' organisation de l' espace littoral, la valorisation du patrimoine, la mise en valeur de l' économie littorale, le choix de la gestion intégrée et de l' expérimentation,...

de démarches locales :

 Directive Territoriale d' Aménagement, document prescriptif élaboré par les services de l'Etat qui développe un large chapitre spécifique au littoral; l'étude contribuera, pour partie, à étayer le positionnement de la CUMPM sur les prescriptions de l'Etat qui s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux

- Projet d' Agglomération, avec lequel la démarche Schéma des vocations du littoral de MPM se conjuguera dans un souci de cohérence en terme de stratégie des grands objectifs de développement
- Schéma de Cohérence Territoriale, au sens où cette future démarche constitue bien l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale
- o Plans Locaux d' Urbanisme, ...

L' objectif de cette étude est donc de dégager les premières recommandations pour une gestion et/ou des actions cohérentes sur ces espaces. Elle pourra également s'appuyer sur des retours d'expériences d'autres sites littoraux français qui auront notamment pu mettre en œuvre leur politique du littoral; ainsi est-il des territoires ayant engagé un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), un Contrat de Baie,... ou autre approche globale terrestre et maritime.

E. Un plan de gestion intégrée du littoral communautaire

L' ensemble des travaux réalisés par l' agAM permettra d' élaborer un Schéma littoral, constituant un cadre d' action. Les orientations retenues pourront être ensuite traduites par une phase opérationnelle menée par la Communauté Urbaine Marseille Provence.

Cette phase sera concrétisée par la mise en œuvre d' un plan de gestion intégrée du littoral communautaire. Il ne s' agira pas ici d' une démarche labellisée mais plutôt d' une proposition de traitement à l' échelle globale, qui se déclinera en stratégie d' intervention.

F. Les conditions de réalisation de l'étude

Modalités de réalisation :

Le maître d'ouvrage pourra, en cours de conduite de la démarche, décider de la nécessité de sous-traitances auprès de bureaux d'études spécialisés.

A la demande du maître d'ouvrage, des groupes de travail géographique et thématiques seront proposés dans le cadre de la mise en œuvre d'une dynamique partenariale. Ces groupes de travail pourront s'organiser autour de :

- segments littoraux, à titre d'exemple : Côte Bleue, Rives Etang de Berre, Marseille, Calanque/Cap Canaille, La Ciotat,...

thématiques émergeantes, à titre d'exemple : nuisances/risques, ports de plaisance, développement/tourisme, réglementation, développement urbain, ...

Ces groupes de travail associeront des représentants du maître d'ouvrage et les acteurs concernés.

Documents:

Au terme de la démarche, un rapport final synthétique sera remis. Les modalités de restitution s'inscrivent dans une volonté de bâtir des documents pédagogiques; ceux-ci ne tendront pas à l'exhaustivité mais à une présentation didactique favorisant la transcription iconographique des données et concepts.

Cette démarche se veut itérative dans la déclinaison des différents volets qui se nourriront les uns les autres.

Chaque volet de l'étude pourra se présenter, sous la forme d'un document technique propre à chacune des trois phases : volet environnement, volet développement et volet ports de plaisance. Soit trois exemplaires des documents dont un reproductible.

Partenaires:

- Le maître d' ouvrage : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole / Commission « Ports de plaisance Ports de commerce Aéroports » / Commission « Aménagement de l'Espace Communautaire ».
 - Le maître d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (agAM)
 - Les acteurs consultés dans le cadre des entretiens ou des groupes de travail

Echéancier :

La démarche est à envisager sur une durée de 24 mois et à ajuster selon les disponibilités des acteurs et des bureaux d'études consultés. Le calendrier prévisionnel sera ajusté conjointement entre le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

II – LES TROIS VOLETS DE LA DEMARCHE

A – Volet environnement/aménagement

A.1. Diagnostic / état des lieux

La constitution d'un schéma littoral s'inscrit dans une volonté de connaissance de ces espaces et de compréhension de leurs modes de fonctionner. L'objectif de cette première phase tend à aboutir à une photographie de ces territoires en terme de forces et de faiblesses, et à mettre en évidence les problématiques émergentes et les potentiels de développement.

Les modalités de restitution des différents étapes de ce document tendront à favoriser la pédagogie au travers de modes de représentation iconographiques.

A.1.1. Cadre juridique, modes de protection, acteurs

Le diagnostic proposera un rappel des fondamentaux juridiques et réglementaires qui régissent le littoral et en posent les contraintes. Ce cadre juridique fait partie intégrante des propositions d'actions qui pourront être définies ultérieurement par le Schéma Littoral. En parallèle seront proposés, sous forme synthétique, les principales servitudes, protections, espaces ciblés comme écologiquement intéressants ... qui s'inscrivent sur ces territoires.

Cette première étape mettra également en évidence des principaux acteurs intervenant sur ces espaces ainsi que leurs champs de compétences.

A. 1.2. Vocations littorales, connaissances des milieux

La démarche fera émerger les vocations du littoral de MPM, à travers ses usages et ses pratiques. Le littoral cumule en effet une multiplicité de fonctions : résidentielle, touristique, balnéaire, plaisance, sports et loisirs, nature, mais aussi économique, marchande, agricole et industrielle... Il possède une réelle attractivité, qui exacerbe parfois les conflits d'usage. Des logiques concurrentes s'affrontent : urbanisation, développement économique et touristique, gestion et protection du patrimoine, ...

Le littoral constitue également un élément emblématique du paysage de la Communauté Urbaine : référence partagée, lien social et culturel,... mais il est également scandé de paysages dégradés qu'il s'agisse de milieux naturels ou d'espaces urbanisés. Ces aspects seront traités principalement sous forme cartographique et iconographique.

Parallèlement, la structure des territoires littoraux peut impacter les modalités de faire en termes de projets : relief, géomorphologie, courantologie, pollution, accessibilité, ... L'étude dressera un bref état des lieux de la situation et de l'état des connaissances en la matière dans le registre des compétences de l'AGAM, les points qui le nécessiteront feront l'objet d'approfondissements spécifiques par des bureaux d'études spécialisés.

A.1.3. Prise en compte des projets de MPM

Dans le cadre de la prise en compte des projets et notamment ceux relatifs à de nouveaux aménagements, des « coups de loupe » préalables à ces futures réalisations sont indispensables. Certains de ces projets auront probablement une composante notable en matière d'environnement/réglementation car relevant de la notion de « constructions nouvelles » ; ceci peut ainsi concerner des sites tels l'Estaque, le Vieux Port, La Ciotat,... D'autres projets auront plus probablement une composante plus « aménagement, intégration urbaine », tels le Frioul, la Pointe Rouge,...

A.1.4. Risques et nuisances

Atout en terme de qualité de vie, le littoral s' est progressivement fragilisé. Les altérations du milieu, à la fois en mer et sur terre, découlent de ses multiples usages : artificialisation progressive, pollutions liées au ruissellement pluvial, aux rejets des eaux usées, à la plaisance (carénage, boues des ports), à certaines activités économiques (Port Autonome de Marseille, industries classées,...), risques liés aux circulations maritimes (déshuilage, dégazage,...),... Il peut s'agir également de la dégradation de la biodiversité et des fonds par les ancrages de bateaux, le non-respect des zones de pêche, des zones archéologiques, ...

L'étude ciblera les principaux espaces objet d'une altération ou potentiellement fragiles, et mettra en évidence les actions de reconquête des milieux déjà engagées : qualité des eaux de baignade, mise à niveau des stations d'épuration,... notamment.

A.2. Analyse / prospective

L'espace littoral représente un atout majeur pour Marseille Provence Métropole :

- il est le patrimoine emblématique, vecteur d' un cadre de vie d' exception, qui s' inscrit dans l' héliotropisme méditerranéen,
- il constitue un incubateur d'activités en plein essor qui contribue au développement économique du territoire.

Ces deux logiques, qui parfois s' affrontent, sont en réalité interdépendantes. L' étude se propose de dépasser l' approche classique au profit d' une plus grande transversalité : le littoral devant être appréhendé dans la perspective d' un rapport « gagnant-gagnant », c' est-à-dire un potentiel de développement construit sur des bases environnementales durables.

Il s'agira de faire émerger:

- les lieux du possible en terme d'aménagement
- les espaces à enjeux
- les espaces dont l'équilibre est précaire
- les espaces à valoriser
- les espaces relevant, à ce jour ou à terme, d' une protection au titre de leur qualité ou de la reconquête des milieux

A.3. Méthodologie

La démarche de l'étude s'appuiera sur :

- Des visites de terrain, permettant de mener une analyse des lieux et de leur fonctionnement
- Divers entretiens : avec les représentants des communes littorales de MPM sur la base d'un questionnaire élaboré par l'agAM, entretiens également avec certains acteurs impliqués sur ces espaces : DIREN, ONF, Conservatoire du Littoral, GIP Calanques, Parc Marin, Port Autonome de Marseille, représentants des professionnels de la pêche, FFPP, AFIT, ...
- Une analyse des textes juridiques et documents cadres de référence
- Une recherche bibliographique sur les principales études recensées sur le littoral MPM

L'approche globale des espaces littoraux de MPM pourra faire l'objet de démarches par entités géographiques ou par segments littoraux. Celles-ci seraient définies sur la base de certains critères, tels que les caractéristiques géomorphologiques, paysagères, et/ou les problématiques communes qui s'y recensent. Ce point pourra faire l'objet d'un ajustement, si nécessaire, au cours de la démarche.



B – Volet développement

Il s' agit d' une première approche favorisant la mise en évidence des principales filières liées à la proximité du littoral : les activités liées à la mer sont une des composantes importantes de l'économie de MPM, qu'elles soient traditionnelles, comme les activités portuaires, celles relatives à la pêche professionnelle, ou plus récentes comme les activités liées au tourisme, à la croisière ou à l'environnement marin

Ce volet resituera le littoral de la Communauté Urbaine dans l'espace littoral méditerranéen faisant ainsi émerger les points forts de ce territoire terrestre et marin.

Il constituera un éclairage général et premier en matière de développement donnant une photographie du vaste champ des filières qui se rattachent au maritime et faisant émerger les pistes intéressantes qui pourraient faire l'objet d'un développement dans une démarche ultérieure.

B.1. Diagnostic/état des lieux

Le volet développement du Schéma littoral apportera, dans cette partie, un éclairage général sur les données concernant ce secteur, en s'appuyant sur une exploitation des fichiers par établissement, en retenant ceux dont les activités seront reconnues comme relevant de la filière maritime, du nautisme, de la croisière, plus spécifiquement.

Cette démarche proposera une synthèse des différentes démarches menées dans ce cadre par des structures telles : MDER (Mission du Développement Economique Régional) , EPEuroméditerrénée, Provence Promotion, AFIT, DATAR, FFPP, FFV, ...

Le diagnostic tendra à valider les secteurs économiques qui pourront être retenus. A titre d'exemple, on recherchera les activités concernant le monde industriel (construction et réparation navale dont celle relative à la haute plaisance, off-shore (COMEX,IFREMER), les activités de BTP liées à la mer (dans la mesure du possible, par exemple dragage et travaux sous-marin), celles liées au transport (transport maritime) et celles liées au commerce et aux services, notamment le tourisme, et plus particulièrement le tourisme sous-marin qui est une des grandes spécificités de l'agglomération marseillaise, qui accueille notamment le seul siège hors région parisienne d'une fédération nationale de sport.

B.2. Analyse

Cette seconde phase permettra d'analyser le tissu économique et les emplois par territoire et par filière, donnant ainsi une image assez précise du secteur.

En complément, sans constituer une étude complète sur la filière mer, on recherchera des informations sur les aspects enseignement, en particulier "enseignement supérieur", et recherche dans le domaine, dans la mesure où la région de Marseille possède probablement une véritable spécificité dans ce domaine, de l'École Nationale de la Marine Marchande, l'INPP, IFTP, et des laboratoires de recherche (COM, etc.) importants au niveau national.

Cette phase s'inscrira en lien avec les démarches prospectives et de réflexions en cours ou récentes, celles menées par la DATAR notamment.

B.3. Méthodologie

La démarche s'appuiera notamment sur l'exploitation de fichiers, en particulier le fichier par établissement relevant de la filière maritime.

Une série d'entretiens auprès de grands acteurs institutionnels et privés permettra d'ajouter une vision qualitative à l'approche purement quantitative : ces acteurs pourront être définis au vu des secteurs qui apparaîtront comme les plus importants quantitativement et au vu des investigations qui auront été menées depuis le début de l'étude.

On tentera ainsi de repérer les réseaux d'acteurs qui pourraient exister en ce domaine, permettant de poser les prémices d'une meilleure lisibilité économique de cette filière dans la grande région marseillaise.



C – Volet ports de plaisance

L'agAM a réalisé diverses études sur les ports de plaisance et le littoral marseillais et communautaire ; celles-ci constituent un socle à la réalisation d'un « volet ports de plaisance » du Schéma des Vocations Littorales de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole :

- « Projet de redynamisation du Frioul » (juin 1999) a généré une demande pour une réflexion plus large sur le positionnement de Marseille en terme de plaisance.
- **« Marseille plaisance : vers un premier pôle européen »** (juin 2000), diagnostic précis des lignes forces et du potentiel des ports marseillais, développé sur l'ensemble de la CU.
- **« Requalification du quai de Rive Neuve »** (avril 2001) étude sur un des éléments fort de l'identité Marseillaise : le Vieux Port.
- **« L'état de lieux des ports relevant de la compétence de MPM »** (octobre 2001) restitue le cadre réglementaire, la situation géographique, le fonctionnement, les services disponibles, la capacité d'accueil et les activités portuaires.
- « Propositions de requalification du port de la Pointe Rouge » (janvier 2002) avec pour objectif de donner également au port une cohérence urbaine
- Plus récemment, l'AGAM a contribué à l'élaboration d'un questionnaire (en phase de validation par MPM) devant faire l'objet d'une diffusion à l'ensemble des plaisanciers, ceci dans le cadre d'un audit des ports de plaisance conduit par MPM.

La candidature de Marseille en vue de l'organisation de la **Coupe América** a été l'élément déclencheur de la prise de conscience collective du potentiel dynamique du littoral de Marseille et MPM

Le volet « ports de plaisance » de la présente démarche s'organisera en deux parties :

- 1 une vision globale stratégique de l'ensemble des ports de MPM, démarche menée simultanément avec le volet « environnement/aménagement »
- 2 une approche « pré-opérationnelle » concernant certains ports à la demande de MPM : l'Estaque, Pointe Rouge, Frioul, Vieux Port, Marignane et la Ciotat

L'objectif de cette démarche est d'inscrire la CU dans un projet de Métropole Marine de la Méditerranée, en terme quantitatif en valorisant l'existant et en développant des projets et des outils de gestion modernes, en terme qualitatif en recherchant un standard de qualité des équipements et un haut niveau de services.

C – 1 – Stratégie / approche globale de la fonction portuaire

C.1.1 - Diagnostic/Etat des lieux et réglementation

En se basant sur le diagnostic « Etat de lieux des ports relevant de la compétence de MPM » réalisé par l'AGAM en 2001, ce chapitre fera émerger les forces et les faiblesses des ports de MPM. De plus, un bref rappel des normes européennes applicables à l'enceinte des ports sera fait ainsi que la présentation des acteurs en présence sur le DPM.

C.1.2- Eléments de prospective

Travailler sur l'amélioration de la qualité d'accueil et de fonctionnement des différents ports pour confirmer la place de Marseille comme un incontournable de la plaisance

Ceci s'inscrit dans la droite ligne de la préparation à la Coupe América et la reconnaissance de Marseille comme lieu emblématique de la plaisance. On contribuera ainsi à mettre en synergie la « haute plaisance » et les vocations maritimes du littoral de MPM.

Au travers de ports exemplaires —La Trinité, La Rochelle, Puerto Cervo,...- l'étude tendra à proposer des prescriptions de « port idéal ».

C.1.3 - Besoins identifiés à ce jour / propositions d'actions générales

En travaillant sur les bases déjà acquises dans les études précédentes et en fonction de l'état d'avancement de l'audit mené par MPM, ce chapitre pourra être complété dans le sens d'une approche qualitative et répertorier des actions à engager.

C. 1.4 - Méthodologie

Un état des lieux général sera réalisé au travers :

- d'une synthèse de l'ensemble des démarches menées par l'agAM à la demande de MPM; éventuellement d'autres études disponibles pourront y être intégrées
- de la connaissance du contexte général : visites de terrain, entretiens avec les acteurs...
- qualification du niveau d'équipements des ports par rapport à l'offre au niveau européen et méditerranéen

C - 2 – Approche pré-opérationnelle

Cette étape consistera pour chaque entité portuaire -l'Estaque, Pointe Rouge, Frioul, Vieux port, Marignane et La Ciotat- à:

- analyser les besoins de ces ports,
- proposer des solutions en terme d'insertion urbaine,
- proposer des projets de développement urbain, paysager, social, économique et touristique.

Méthodologie

Il s'agira pour ces ports concernés : de réaliser un travail exhaustif, c'est-à-dire, un cahier « propositions de requalification" pour chacun d'entre eux, sur la base du plan suivant :

- Contexte : situation géographique, urbaine
- > Etat des lieux : historique
 - les espaces du port : parcellaire, repères géographiques, occupation, répartition des anneaux...
 - la situation réglementaire : POS/PLU, AOT/amodiations...
- Les orientations pour demain : les points essentiels du projet et leurs déclinaisons (infra, insertion urbaine, projet de développement portuaire).